



Soins et services de soutien à domicile

Mandat du CSBE sur les soins et services de soutien à domicile - Bien vieillir chez soi : une transformation qui s'impose

QUÉBEC, le 23 janv. 2024 /CNW/ - Le Commissaire à la santé et au bien-être publie aujourd'hui le quatrième et dernier tome de la série *Bien vieillir chez soi* qui porte sur l'évaluation de la performance des soins et services de soutien à domicile.

Dans ce rapport, le Commissaire effectue une synthèse des différentes analyses réalisées dans le cadre de ses travaux sur le soutien à domicile et présente au gouvernement les conclusions qu'il en tire. Il propose aussi 4 orientations stratégiques ainsi que 16 recommandations.

Les résultats des travaux effectués par le Commissaire sont clairs : la situation actuelle est inquiétante. À l'instar de celui de la majorité des pays industrialisés, l'écosystème de soutien à domicile québécois, développé à une autre époque, ne répond pas aux besoins actuels de la population et est inadapté aux besoins futurs.

L'écosystème de soutien à domicile est construit sur des assises fragiles. Il est complexe, peu intégré et peu performant, et s'appuie sur des programmes mal définis. De plus, il est peu soutenable financièrement.

Une transformation du soutien à domicile s'impose. Des solutions existent et des réponses peuvent être proposées dès maintenant. Parmi celles-ci, il faut notamment :

1. Passer d'une approche centrée sur le soutien à domicile à une approche gouvernementale de maintien de l'autonomie;
2. Solidifier les assises du soutien à domicile ;
3. Améliorer le soutien à la population ;
4. Mieux soutenir l'innovation et la pérennité d'initiatives prometteuses afin de générer de la valeur.

Citation :

« Notre modèle actuel de soutien à domicile doit évoluer pour faire face au vieillissement de la population. Il faut passer d'un système de soutien à la perte

d'autonomie à un système axé sur son maintien. Pour ce faire, il faut adopter une approche globale qui valorise la santé et le bien-être tout au long de la vie. Il faut soutenir les personnes dès les premières apparitions de leur perte d'autonomie et ne pas attendre qu'il soit trop tard pour la freiner. Si rien ne change, s'assurer que les citoyens qui le souhaitent demeurent en sécurité à domicile le plus longtemps possible sera un défi impossible à relever. »

Joanne Castonguay, commissaire à la santé et au bien-être